



Paris, le 10 octobre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée nationale des DYS

A l'occasion de la journée nationale des DYS, Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion auprès de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, souhaite rappeler l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusion et de l'émancipation des personnes en situation de handicap, et en particulier des personnes atteintes de troubles DYS. Ces troubles, qui se traduisent par des difficultés d'apprentissage multiples, concernent environ 8 % des enfants en âge d'aller à l'école. Le gouvernement est mobilisé pour garantir l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge et jusqu'aux études supérieures des personnes atteintes de troubles DYS, lever les freins en matière d'accès aux soins et aux accompagnements médico-sociaux, et faciliter leur accès à l'emploi.

Les résultats sont là. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est en hausse de 25 % depuis 2012. Pour aller plus loin, une circulaire actuellement en préparation, traitant de l'orientation, des stages et de l'attestation des compétences, permettra l'amélioration des conditions d'accès des collégiens handicapés aux filières professionnelles et à l'apprentissage. De plus, l'objectif d'ici la fin de l'année 2017 est de voir l'adoption d'un « schéma directeur handicap » par toutes les universités.

Progresser vers la société inclusive, c'est également faciliter l'accès à l'emploi. La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels met en place le dispositif d'emploi accompagné, doté d'un budget de 5 millions d'euros. Une concertation s'engagera prochainement, avec l'ensemble des acteurs concernés, afin d'en préciser les modalités d'application, pour garantir l'aide humaine au long cours lorsqu'elle est nécessaire, mais aussi l'appui et le soutien à l'employeur.

Enfin, un nouveau dispositif des « pôles de compétences et de prestations externalisées » offrira un accompagnement souple aux enfants et adultes qui le nécessitent et un accès à des interventions non remboursées par la Sécurité sociale. Les Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) DYS continueront par ailleurs de se développer dans le cadre de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale, dotée de 180 millions d'euros.

A l'occasion du colloque « 10ème Journée Nationale des DYS », vendredi 7 octobre, Ségolène NEUVILLE a réaffirmé son engagement en faveur de la liberté pour tous les enfants et

adultes porteurs de troubles DYS : « *Les pouvoirs publics doivent offrir une palette de solutions pour que les personnes puissent avoir cette liberté de choix. Il faut avoir cet objectif* ».

Contacts presse :

Service de presse de Ségolène NEUVILLE : 01 40 56 85 57 / 01 40 56 50 35

cab-phe-presse@sante.gouv.fr